

Refus d'un videur sans motif objectif

Par Popo45, le 30/05/2010 à 12:05

Bonjour,

Est ce possible pour un videur d'interdire l'accès à une boite définitivement à des clients réguliers qui n'ont jamais posés de problèmes pour des raisons lui étant personnelles (des histoires qui ont été selon lui raconté à son égard) ?

Il nous a emmené à l'écart de la boite et s'est montré intimidant en vers nous (2 filles seules face à une armoire à glace).

Outre les propos diffamatoires qu'il tient sur nous, ce qu'il fait est il légal ?

En tout cas, une attitude très terre à terre et vraiment pas professionnel.

Par frog, le 30/05/2010 à 14:16

[citation]des histoires qui ont été selon lui raconté à son égard[/citation] Plus précisément ?